



CHALLENGE DES P'TITS BOUTS

PRESENTATION ET REGLEMENT

2022-2023

PRÉAMBULE

1. Présentation

Ce challenge vient compléter le dispositif « Poussins-Benjamins-Minimes » mis en place par le Comité Régional Île de France en 2015 dans le but d'accompagner les clubs qui se structurent autour des jeunes pour atteindre les critères de l'École du Tir à l'Arc Français (ETAF) proposé par la Fédération. Les clubs « PBM » bénéficient du prêt de matériel adapté aux plus jeunes, et d'entraînement partagés 3 fois dans la saison.

2. Objectifs

- Permettre aux jeunes compétiteurs de se retrouver sur des compétitions identifiées
- Promouvoir le dispositif « PBM » auprès des clubs qui s'investissent autour des jeunes
- Créer de l'émulation entre les clubs du dispositif « PBM » et les valoriser

3. Déroulement

- Identifier 4 concours salle existants, 2 le 3^{ème} week-end de Novembre (plutôt au nord et au sud de la région) et 2 le 2^{ème} week-end de Janvier (plutôt à l'est et à l'ouest de la région).
et 1 concours de Tir Extérieur (le tir de qualification de la 3^{ème} manche de la DR Jeunes)
- Réserver le départ du samedi après-midi aux poussins (U11) et benjamins (U13) sur ces 5 concours jusqu'à 15 jours avant la date de la compétition
- Récompenser les U11 et les U13 à l'issue de ce départ réservé
- Établir un classement des clubs sur ces 3 compétitions

Pour intégrer le dispositif PBM, un club devra avoir participé à au moins 2 des 3 compétitions. Pour y rester, un club « PBM » devra avoir participé à au moins 1 étape du challenge des P'tits Bout, et avoir été présent sur au moins 1 des 3 entraînements partagés. La commission régionale jeunes pourra étudier toute demande dérogatoire qui lui sera adressée.

CLUBS « PBM » 2023

- ❖ BONDY
- ❖ CHEVILLY LARUE
- ❖ ESBLY
- ❖ FUBLAINES
- ❖ HARDRICOURT
- ❖ ORSAY
- ❖ PLESSIS-ROBINSON
- ❖ PONTOISE
- ❖ St CLOUD
- ❖ VILLEJUIF
- ❖ VILLIERS SUR MARNE

REGLEMENT

1. Critères de participation

Présenter des U11 et U13 sur le départ réservé.

2. Inscription

Le classement des clubs inscrits est réalisé d'après les résultats des U11 et U13 ayant tirés sur le départ réservé selon les modalités exposées dans le paragraphe 4.

L'organisateur doit faire apparaître sur son mandat le logo du challenge et la phrase suivante : « Le départ de (Précisez ici l'horaire du départ du samedi après-midi) est support du "Challenge des P'tits Bouts" mis en place par la Commission Régionale Jeunes à destination des U11 et des U13. Dans ce cadre, ces catégories sont prioritaires à l'inscription jusqu'à 15 jours avant la date de la compétition. Les récompenses de ces 2 catégories seront remises à l'issue de ce départ"

3. Hauteur des blasons

Ce challenge étant mis en place pour assurer la promotion de la compétition chez les plus jeunes, si les organisateurs n'ont pas la ciblerie permettant de positionner les blasons de 80 cm Ø à 1m10, la tolérance sera de mise.

4. Attribution des points

- ✓ Le score : moyenne des archers U11 et U13 présents sur le départ réservé. Si un club présente moins de 3 archers, le ou les scores seront divisés par 3.
- ✓ La régularité : présence du club (U11 et/ou U13 sur le départ réservé)
 - 30 points par étape
 - + 10 points par U11 et U13 présents sur l'étape
- ✓ La quantité : 15 pts par U11 présent sur le départ réservé

5. Résultats du challenge PBM

Un classement intermédiaire est réalisé à l'issue de la 1^{ère} étape en salle, consultable sur le site du CRIdF. Il est actualisé après la 2^{ème} étape en salle et le classement final est établi après le concours de Tir Extérieur.

Un diplôme est remis aux 3 clubs figurant sur le podium du classement général à l'issue de la 3^{ème} étape.

Une dotation matérielle d'une valeur de 390€, 260€ et 130€ est offerte aux 3 premiers clubs du classement final. Les récompenses sont remises aux clubs concernés lors de l'AG du CRIdF ou au premier regroupement PBM.